



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 15/2007 relatif au remplacement
des sous-stations de chauffage du complexe
scolaire du Clos-Béguin I à III.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juillet 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 15/2007, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à effectuer les travaux décrits dans le préavis
- Lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 250'000.-
- Financer cette dépense par la trésorerie courante
- Amortir cet investissement sur une durée de 20 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti

La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juillet 2007